

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme POLEYN.

PROGRAMME DE REFECTION DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS (TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMMATION 2020) - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

DEL20201214_08

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Pas. Chrétien - VU en Commission des Finances le 9/12/2020

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle en matière d'espaces publics, l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CU Caen la mer portant sur la réfection de chaussées et de trottoirs sur le territoire de la commune va démarrer. Cette phase porte sur l'aménagement des espaces publics du parc de l'Abbaye, rue Simone de Beauvoir et la création d'un parking végétalisé rue du Manoir.

En l'état des études, le montant global de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 43 138,35€HT, soit 51 766,02€TTC.

L'article L5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre les communes membres et la Communauté Urbaine après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. [...]

Dans le plan de financement de l'opération, il est prévu un fonds de concours apporté à la CU à hauteur de 21 569,18€. Ce fonds de concours étant inscrit au budget de la commune, il est nécessaire de délibérer afin que la Communauté Urbaine Caen la Mer puisse le prendre en compte dans le plan de financement et l'inscrire dans le budget CU.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser à la Communauté Urbaine un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 21 569,18€, dont 11 250€ relatifs à l'opération de réfection de chaussées et de trottoirs, programmation 2020 ;
Ce fonds de concours sera versé selon les conditions suivantes : 50% du montant prévisionnel, soit 10 784.59€, au démarrage des travaux et le solde à l'achèvement des travaux sur présentation du bilan financier précisant les dépenses réellement décaissées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE
Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le